

N° CP 69/113-06  
Séance du 13 OCT. 2006

### CONTRAT CADRE PLURIANNUEL

- Contrats d'assainissement avec la Commune de LIEBSDORF, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de KOESTLACH - MOERNACH et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Elsbourg
- Avenant de modification n° 3 au contrat d'assainissement avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Elsbourg

La Commission Permanente du Conseil Général,

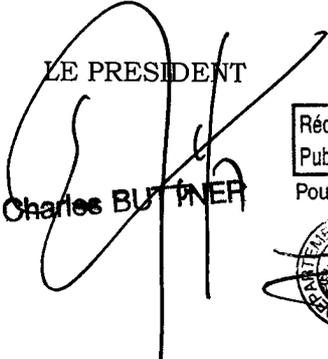
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2005/I - 6<sup>ème</sup>/08 du Conseil Général du 10 décembre 2004 relative au 3<sup>ème</sup> Contrat Cadre Pluriannuel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les projets de contrats d'assainissement avec la Commune de LIEBSDORF, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de KOESTLACH - MOERNACH et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Elsbourg ainsi que l'avenant de modification n° 3 au contrat existant avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Elsbourg.
- Autorise le Président du Conseil Général à signer les documents joints au rapport.



Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUIFFNER

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet... 7 OCT. 2006  
Publication... 20 OCT. 2006  
Pour le Conseil Général  
Délégation

  
Ludovic LIONS